COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 11 avril 2024

RAPPEL:

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON 2023 / 202 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Pour récupérer une feuille de match papier,

<u>Site: districtduvaldemarne.fff.fr-Onglet: District-Rubrique: Documents Clubs (en bas)</u>

Ou Cliquez sur le lien:

https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf
Pour récupérer une feuille de match papier,

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

AVIS IMPORTANT AUX CLUBS

La FFF a changé notre système « Métier » pour la gestion des compétitions.

Quelques incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et <u>match perdu par pénalité au club recevant</u>, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1er Appel de Feuille de match manquante:

U14 D4:

27885415 : VAL DE FONTENAY US / LUSITANOS ST MAUR US du 23.03.24

27885418: LIMEIL BREVANNES AJ / CANNAVEROIS FC du 23.03.24

2ème Appel de Feuille de match manquante :

CDM D1:

26642871: FRANCO PORT. VILLIERS / BRANCOS DE CRETEIL du 17/03/24

U18 D3 :

27173943 : VAL DE FONTENAY AS / MAROLLES FC du 24/03/24

U14 D3 :

27895185 : VILLENEUVE ABLON US / IVRY US du 23/03/24

U14 D4:

27885599 : VITRY CA 94.2 / AC CRETEIL du 16/03/24

Match perdu au club recevant sans réponse aux deux appels de FM manquante :

U16 D3:

25938602 : ST MANDE FC / KREMLIN BICETRE CSA 1 du 10/03/24

27174844: CHOISY AS / CANNAVEROIS FC du 04/02/24

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3ème non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- → Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes:
- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- 2ème non-utilisation dans les 3 mois : amende de 100 EUROS

Rappel : Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 24/03/2024) :					
COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (match perdu par pénalité)		
COUPE VDM CDM					
MENUIBLAN AS 5	25/02/2024				
MAISONS ALFORT FC 5	25/02/2024				
COUPE VDM FOOT ENTREPRISE					
WAYWOUYWEAR FC 2	24/02/2024				
COUPE VDM SENIORS					
BONNEUIL CSM 1	06/01/2024				
COUPE VDM FUTSAL					
AS HAY 94 FUTSAL 1	24/02/2024				
ANCIENS D2					
VILLENEUVE ABLON US 11	17/03/2024				
FUTSAL D1					
CHAMPIGNY CF 2	13/01/2024	03/02/2024			
VITRY ASC 1	03/02/2024	16/03/2024			
CHEVILLY LARUE ELAN 1	03/02/2024				
CHAMPIGNY CF 2	02/03/2024				
VITRY ASC 1	02/03/2024				
FUTSAL D2					
VERS L'AVANT 1	13/01/2024				
VILLEJUIF FUTSAL CLUB 1	03/02/2024	10/02/2024	23/03/2024		
VERS L'AVANT 1	27/01/2024				
B2M FUTSAL 3	28/01/2024				
SENIORS D2					
EN VERS AV VILLEJUIF 1	10/03/2024				
SENIORS D4					
OC IVRY 2	28/01/2024				
GEN TAKTIK SP 2	04/02/2024				
AS ZENAGA 2	03/03/2024				
SENIORS FEMININES D1					
ST MAUR LUSITANOS 1	10/02/2024				
COUPE VDM U20					
CHEVILLY LARUE ELAN 1	24/02/2024				
<u>U18 D3</u>					
BRY FC 1	17/03/2024				
VAL DE FONTENAY AS 1	24/03/2024				
<u>U16 D1</u>					
	•		•		

VILLEJUIF US 2	14/01/2024		1
LE PERREUX AS 1	04/02/2024		
U16 D2	04/02/2024		
·	14/01/2024		
MAISONS ALFORT FC 2			
CHAMPIGNY FC 1	04/02/2024		
US IVRY FOOTBALL 2	17/03/2024		
<u>U16 D3</u>			
US IVRY FOOTBALL 3	11/02/2024		
VILLEJUIF US 3	03/03/2024		
CHEVILLY LARUE ELAN 1	10/03/2024		
VILLENEUVE AFC 1	10/03/2024		
<u>U16 D4</u>			
BRY FC 1	07/01/2024		
VITRY 94.2 CA 3	14/01/2024		
CHOISY LE ROI AS 4	04/02/2024		
VILLENEUVE AFC 2	03/03/2024		
COUPE U15F			
GENTILLY AC 1	06/01/2024		
CRITERIUM U15F			
NOGENT FC 1	20/01/2024		
VILLENEUVE ABLON US 1	03/02/2024		
VILLEJUIF US 1	03/02/2024		
ALFORTVILLE FC 1	03/02/2024		
KREMLIN BICETRE CSA 1	02/03/2024		
ECOLE PLESSEENNE 2	09/03/2024		
FC ALFORTVILLE 1	09/03/2024		
VILLENEUVE ABLON US 1	09/03/2024		
GENTILLY AC 1	17/03/2024		
COUPE AMITIE U14			
VAL DE FONTENAY 2	06/01/2024		
U14 PHASE BRASSAGE			
VILIERS S/M ES 3	13/01/2024		
PERREUX AS FRAN 1	13/01/2024		
U14 D1			
RUNGIS US 1	23/03/2024		
<u>U14 D3</u>			
ST MANDE FC 1	09/03/2024		
VILLENEUVE ABLON US 1	23/03/2024		
U14 D4			
ORMESSON US 1	03/02/2024		
BRY FC 1	02/03/2024		
AC CRETEIL 2	16/03/2024		
ST MAUR LUSITANOS 1	16/03/2024		
VILLENEUVE AFC 3	16/03/2024		
ORLY AVS 2	23/03/2024		
CHARENTON CAP 3	23/03/2024		
CRITERIUM U13F			
US IVRY FOOTBALL 1	04/02/2024		
ORLY AVS 1	04/02/2024	10/03/2024	
FRESNES AAS 1	10/03/2024		
BONNEUIL CSM 1	17/03/2024		
JOINVILLE RC 1	17/03/2024		
CRITERIUM U11F	-		
ORMESSON US 1	21/01/2024		
US IVRY FOOTBALL 1	04/02/2024	10/03/2024	
ORLY AVS 1	04/02/2024	10/03/2024	17/03/2024
FRESNES AAS 1	04/02/2024	03/03/2024	17/03/2024
CHARENTON CAP 1	03/03/2024	17/03/2024	• •
HAY LES ROSES CA 1	03/03/2024		
BONNEUIL CSM 1	03/03/2024		
VITRY ES 1	10/03/2024		
VILLENEUVE AFC 1	17/03/2024		
<u> </u>		<u> </u>	